Procès-verbal de la réunion du jeudi 21 mars 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 21 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes d'Elbeuf-en-Bray, à dix-neuf heures conformément à la convocation du 13 Mars et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.

Nombre de membres en exercice : 81. Délégués présents : 57 Pouvoirs : 9

Secrétaire de séance : Jean-Luc Cosquer.

Etaient présents :
Ms et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Denjean M. Cosquer J.L Lamulle N. Duclos E. Beuvin M. Langlois R. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N Patris P. Mainemarre N. M. Godebout F. Lesueur C. Bonino M. Asselin F. Turban P. Guesdon D. Hagnéré C. Rouzé D. Picard E. Méry I. Larchevèque F. Delafontaine B. Pain J.L. Legendre F. Baguet V. Knoops F. Cailleux M. Godin J. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devin R. Mallet E. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Sagot J. Coutard G. Lefebvre C. Ducrocq C. Elie C. Degry D. Dion P. Ovart B. Thillard M.B. Dumouchel J.C. Hermand T. Garcia C.

Absents excusés : R. Décarnelle E. Broux P. Mariette. J.Y. Duflos.

Excuses et pouvoirs :
- Y. Quesney excusé, pouvoir à F. Deschamps
- B. Nottias excusé, pouvoir à C. Hagnéré
- M. Lejeune excusé, pouvoir à C. Lesueur
- B. Caillaud excusé, pouvoir à M. Bonino
- J. Decoudre excusé, pouvoir à F. Asselin
- F.M. Noël excusé, pouvoir à C. Ducrocq
- J. Blondé excusé, pouvoir à I. Méry
- B. Chardel excusé, pouvoir à F. Knoops
- A. Duval excusée, pouvoir à F. Larchevèque.

Le compte rendu, des deux dernières réunions, est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. le président débute la séance en remerciant le Maire d'Elbeuf-en-Bray pour son accueil.

M. Picard laisse la parole à M. Philippe, architecte qui présente le projet de l'extension des locaux et bureaux du S.I.E.O.M. L'extension sera de 320 m² (locaux administratifs, techniques et chaufferie bois). Cette extension a pour objectif d'augmenter les surfaces des locaux techniques et des bureaux, de créer un pôle administratif pour l'accueil. Le bâtiment sera chauffé par une chaudière biomasse. Le coût total du projet avoisine les 700 000€ H.T.

Compte administratif 2018 du S.I.E.O.M

M. le président laisse la parole à M. Legay, vice-président en charge des finances qui donne lecture du compte administratif 2018 du S.I.E.O.M.

Chacun des élus a pu parcourir tous les documents présentés qui ont été adressés par courrier en même temps que la convocation.

Le C.A 2018 du S.I.E.O.M se présente comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 4 335 093,90 €.

Total des recettes de fonctionnement : 4 035 212,63€.

Résultat de clôture 2018 : - 299 671,27 €.

Total des dépenses d'investissement : 458 337,86€.

Total des recettes d'investissement : 2 448 587,37€.

Résultat de clôture 2018 : 1 990 249,51€.

M. Turban précise que sur le C.A 2017 apparaît un excédent de 215 000€, hors cette année (2018) il y a un déficit de 300 000€, la diminution de la redevance incitative (- 300 000€) ne permet pas d'expliquer la différence constatée.

M. Picard laisse la parole à Mme Guillotin qui répond que depuis le 1er janvier 2019, le barème Citéo a changé jusqu'à l'an dernier, les recettes étaient perçues au trimestre, maintenant elles sont perçues au semestre, la recette du second semestre 2018 a été perçue sur 2019. Les nouvelles modalités ne sont pas favorables à la collectivité, les soutiens financiers vont diminués.

M. Picard ajoute que les dépenses de transport sont plus élevées qu'auparavant.

M. Turban demande la différence de recette entre le budgété et le réalisé, notamment au compte 70711.

M. Picard répond que la collecte des papiers était inexploitable car elle contenait des ordures ménagères.

M. le président laisse la parole à M. Denjean, doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif 2018.

Hors de la présence de M. le président, le doyen d'âge, M. Denjean fait approuver le C.A 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, moins 3 abstentions, le compte administratif 2018.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

Examen et vote du budget primitif 2019 du S.I.E.O.M

M. Legay présente les propositions du budget primitif 2019 du S.I.E.O.M qui se totalisent à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 5 270 861 €.
- Dépenses et recettes d'investissement : 2 766 781 €.

Mme Legendre demande pourquoi les tractopelles sont budgétés sur 2019.

M. Legay répond qu'ils sont inscrits dans les restes à réaliser, en complément.

Après examen, le budget primitif 2019 est voté à la majorité, moins 4 abstentions, par les membres présents.

Compte administratif 2018 de la Z.A.C de La Feuillie

M. le président laisse la parole à M. Legay, vice-président en charge des finances qui donne lecture du compte administratif 2018 de la zone d'activités de La Feuillie

<u>Le C.A 2018 se présente comme suit :</u>

Total des dépenses de fonctionnement : 91 015,16 €

Total des recettes de fonctionnement : 91 015,05 €.

Total des dépenses d'investissement : 91 014,94 €.

Total des recettes d'investissement : 352 539,33 €.

Excédent d'investissement 2018 : 261 524,39€

Résultat de clôture en investissement 2018 : 259 270,88 €

Résultat de clôture en fonctionnement 2018 : -0,11 €.

Hors de la présence de M. le président, le doyen d'âge, M. Denjean fait approuver le C.A 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018.

Examen et vote du budget primitif 2019 du budget annexe de la Z.A de La Feuillie

M. Legay présente les propositions du budget primitif 2019 du budget annexe de la zone d'activités de la Feuillie qui se totalisent à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 573 819,42 €.
- Dépenses et recettes d'investissement : 669 218,44 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote le budget primitif, à la majorité, moins une abstention.

Compte administratif 2018 de la Z.A.C de Gaillefontaine

M. le président laisse la parole à M. Legay, vice-président en charge des finances qui donne lecture du compte administratif 2018 de la zone d'activités de Gaillefontaine.

Le C.A 2018 se présente comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 212 327,61 €

Total des recettes de fonctionnement : 185 995,44 €.

Total des dépenses d'investissement : 185 995,44 €.

Total des recettes d'investissement : 212 327,61 €.

Résultat de clôture en investissement 2018 : 138 682,87 €

Résultat de clôture en fonctionnement 2018 : -0,43 €.

Hors de la présence de M. le président, le doyen d'âge, M. Denjean fait approuver le C.A 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018.

Examen et vote du budget primitif 2019 du budget annexe de la Z.A de Gaillefontaine

M. Legay présente les propositions du budget primitif 2019 de la zone d'activités de Gaillefontaine qui se totalisent à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 185 995,01 €.
- Dépenses et recettes d'investissement : 349 777,45 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2019, à l'unanimité.

M. Duclos demande si la section d'investissement sera un jour à l'équilibre.

M. Legay répond que sur cette section, il ne reste que des recettes à venir, quant aux dépenses, ce sont des écritures purement comptables.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2019, à l'unanimité.

Compte administratif 2018 du S.S.I.A.D

M. le président laisse la parole à M. Legay, vice-président en charge des finances qui donne lecture du compte administratif 2018 du S.S.I.A.D

Le C.A 2018 du S.S.I.A.D se présente comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 752 334,76€.

Total des recettes de fonctionnement : 762 117,53€.

Total des dépenses d'investissement : 31 600,72 €.

Total des recettes d'investissement : 47 335,13 €.

Excédent de fonctionnement reporté : 13 691,03€.

Hors de la présence de M. le président, le doyen d'âge, M. Denjean fait approuver le C.A 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018.

Examen et vote du budget primitif 2019 du S.S.I.A.D

M. Legay présente les propositions du budget primitif 2019 du S.S.I.A.D qui se totalisent à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 577 307 €.
- Dépenses et recettes d'investissement : 17 040,54 €.

M. Turban demande pourquoi ce budget diminue.

M. Picard lui répond que les charges de personnel diminuent, suite à des départs non remplacés.

Après examen, le conseil communautaire vote le budget primitif 2019 du S.S.I.A.D, à la majorité, moins une abstention.

Compte administratif 2018 de la communauté de communes

M. le président laisse la parole à M. Legay, vice-président en charge des finances qui donne lecture du compte administratif 2018.

Le C.A 2018 se présente comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 2 540 607,88€

Total des recettes de fonctionnement :	3 028 827,40€.
Excédent 2018 :	488 219,52€.
Résultat de clôture excédentaire :	867 315,55€.

Total des dépenses d'investissement :	2 068 397,40€.
Total des recettes d'investissement :	1 229 945,90€.
Déficit 2018 :	838 451,50 €.
Résultat de clôture excédentaire :	384 469,86 €.

M. Degry fait remarquer que le FPIC ne devait pu être financé après la fusion, tout comme dans les communes, mais finalement il reste toujours à la charge des collectivités.

M. Duclos fait part de son inquiétude par rapport à l'excédent de fonctionnement et le niveau des dépenses d'investissement, qui laissent à penser que c'est la dernière année où la collectivité peut investir, et est donc inquiet pour l'avenir de la communauté de communes.

M. Picard répond qu'il est tout à fait d'accord avec cette remarque qu'il a déjà annoncé, le bloc des compétences tel qu'il a été statué, tout en restant sur une taxe additionnelle au niveau où la collectivité est en termes de taux, laisse à penser, qu'il ne reste que 2 ans de réserve budgétaire. Dès l'an prochain, Il faudra se reposer la question sur une autre mobilisation de la fiscalité.

Hors de la présence de M. le président, le doyen d'âge, M. Denjean fait approuver le C.A 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, moins 6 abstentions, le compte administratif 2018.

L'affectation des résultats reportés, est approuvée à l'unanimité.

Examen et vote du budget primitif 2019

M. le président laisse la parole à M. Legay, vice-président en charge des finances qui présente le budget primitif 2019.

<u>Le B.P 2019 se présente comme suit :</u>

Total des dépenses et recettes de fonctionnement :	4 249 197€.
Total des dépenses et recettes d'investissement :	1 258 170€.

Mme Legendre demande pourquoi les comptes 615 221 et 615 231 sont si élevés.

M. Legay répond que ces articles sont utilisés pour équilibrer le budget, comme chaque année.

M. Pain demande à combien s'élève l'entretien de la gendarmerie de Gournay.

M. Ducrocq répond que les travaux ont été budgétés sur 2019 et risquent de coûter cher.

M. Pain ajoute qu'il est dommage d'avoir laissé passer la garantie décennale.

M. Ducrocq répond que des experts sont passés pour constater les désordres à trois reprises, mais qu'il aurait fallu faire le nécessaire dès le début des désordres constatés. 50 000€ sont prévus pour les travaux de reprise (clôture, ravalement de façade…)

M. Duclos demande à quoi correspond la recette au compte 74741, remboursement des communes pour 205 000€.

M. Legay répond qu'il s'agit du remboursement lié à l'entretien des stades, par les communes de Croisy, La Feuillie et Nolleval, et la commune de Gournay-en-Bray, pour la dépense liée au centre de loisirs.

Mme Legendre demande pourquoi le budget frais d'affranchissement a été multiplié par 5.

M. Picard répond qu'une dépense a été provisionnée pour l'envoi d'un éventuel bulletin intercommunal à la population du territoire.

Mme Delafontaine demande s'il serait possible de joindre ce bulletin à l'envoi des factures de la redevance incitative.

M. Picard répond que cela n'est pas possible car le routage du SIEOM est effectué par une entreprise extérieure.

M. Buquet J.M. demande à quoi correspond le compte 6236.

M. Picard répond qu'il s'agit de la conception de la lettre intercommunale.

M. Buquet J.M. s'interroge sur l'augmentation portée au compte 64 111.

M. Picard répond que la collectivité a récupéré le personnel de la crèche de Forges, le poste du RAMI en doublon (titulaire et son remplacement) et un poste à ouvrir pour travailler sur la petite enfance, action sociale, gens du voyage.

Mme Lesueur demande comment ça va se passer pour l'attribution des subventions sur 2019. Au compte 6574, une somme de 532 615 € a été portée sans en connaître le détail, les élus ne peuvent donc pas se prononcer sur cette attribution.

M. Picard explique que l'enveloppe de 2018 a été reportée sur 2019. Le règlement d'attribution doit être auparavant adopté par le conseil.

Mme Lesueur souhaite apporter une précision sur la subvention de 50 000€ que la commune de Forges devait percevoir pour la piscine en 2018. Suite au budget transmis par la mairie de Gournay et Forges, il s'est avéré que Forges n'a pas perçu la subvention car son bilan était quasiment équilibré, et le trésorier ne tient pas compte des dépenses de personnel. Mme Lesueur pense que ce qui est dommageable, c'est que durant la fermeture de la piscine de Gournay, c'est Forges qui accueillait les scolaires pour l'activité natation. En fait, la commune de Forges a rendu service et en plus, n'a pas perçu la subvention.

M. Picard répond que le comptable a décidé d'établir des critères qui n'ont pas permis à la commune de Forges de percevoir cette subvention. Néanmoins, les 100 000€ ont à nouveau été budgété cette année, et il sera proposé au conseil, un nouveau libellé de cette attribution de soutien, de manière à permettre aux deux établissements aquatiques de bénéficier de la subvention.

Mme Lesueur demande à quoi correspond les 60 000€ budgétés en investissement.

M. Picard répond que l'étude de faisabilité sur le secteur de l'entreprise Autoliv a été réalisée à la demande de la Région pour inscrire ce projet dans le contrat de pays. La région Normandie a étudié le projet et a décidé de ne pas subventionner un investissement qui serait situé chez autrui, et à fortiori, dans une entreprise privée. La collectivité pourra donc être subventionnée sur un bien lui appartenant. La Com-Com doit donc investir sur un bien qui lui appartiendra.

M. Duclos pense qu'il est dommage que l'étude soit ciblée sur un site en particulier, et si la région décide que ce site ne correspond pas, il faudra à nouveau faire une étude et la refinancer. Il ajoute qu'il serait souhaitable que cette étude porte sur un projet global.

M. Picard répond que l'étude précédente était composée de deux parties :

- étude d'opportunité pour déterminer l'endroit idéal (le plus urbanisé possible)

- étude sur le bâtiment.

M. Picard précise que le site ciblé pour cette nouvelle étude est celui de l'ancien lycée Saint Hildevert pour une surface de 3500 m² au sol, c'est une surface assez rare en centre-ville qui n'est pas vendue très cher.

Mme Lesueur demande si cette dépense correspond juste à l'étude, sans engagement sur ce site, de la part de la Com-Com.

M. Picard répond qu'il n'a signé aucun compromis. C'est juste une étude d'opportunité.

M. Turban demande de quelle époque date ce bâtiment.

M. Picard répond qu'il date des années 70.

M. Dion pense que l'emplacement est idéal mais se demande si un bâtiment neuf sur ce terrain ne serait pas moins couteux que la rénovation d'une partie des bâtiments.

M. Picard répond que l'étude le démontrera.

M. Turban demande quel est le prix de vente de ce bâtiment.

M. Picard répond qu'il est mis en vente à hauteur de 350 à 400 000€.

M. Turban demande si la Com-Com a une idée de la dépense globale du projet

M. Picard répond que le projet s'élève à environ 1,8 million d'euros.

M. Delwarde demande si l'église de Gournay est classée.

M. Defromerie demande si la Com-Com ne possède pas un terrain nu pour construire un bâtiment neuf

Mme Lesueur demande pourquoi une dépense est prévue au RAMI pour 8000€.

M. Picard répond qu'il s'agit entre autres de l'achet du mobilier pédagogique.

Mme Legendre demande si 2019 verra la fin des restes à reporter de fonds de concours.

M. Picard répond que bon nombre ont été clôturé et sollicite les communes engagées dans des travaux bénéficiant d'un fonds de concours, à les réaliser au plus vite et cette année.

M. Picard propose de clore le débat et de passer le budget au vote.

Mme Lesueur indique qu'elle demande un vote à bulletin secret, conformément à ce qu'elle a annoncé lors de la dernière réunion.

M. Picard répond que conformément à l'article 22 du règlement intérieur, le vote à bulletin secret se fait à la demande du tiers des élus présents.

M Turban ajoute que dans le dernier Compte-rendu, il était indiqué 25%.

M. Picard répond qu'il s'agit d'une erreur.

M. Picard indique au conseil que 57 élus sont présents, il doit donc y avoir 19 élus qui demandent le vote à bulletin secret. 8 élus ont levé la main pour demander ce vote à bulletin secret. M. Picard indique que le budget sera donc voté à main levée.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2019 est voté à la majorité par les membres présents, moins 2 oppositions, et 14 abstentions.

Vote des taux des quatre taxes

M. le président demande aux élus de voter les taux des quatre taxes et propose de rester sur la base des taux votés en 2018, à savoir :

- T.H. : 2,86%
- T.F Bâti : 2,83%

- T.F non bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.

Le conseil délibère à l'unanimité et approuve les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2019.

Demandes de subvention D.E.T.R et D.S.I.L

Une autorisation doit être donnée au président pour effectuer les demandes de subvention qui concernent les projets budgétés en 2019, à savoir :

- L'aménagement de la zone d'activités de La Feuillie
- L'aménagement de la zone d'activités de Gournay-en-Bray
- Mission urbaine et sociale pour les gens du voyage
- Travaux d'aménagement aire d'accueil des gens du voyage sur Gournay-en-Bray
- L'extension des locaux et bureaux du SIEOM.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste de technicien territorial

Suite à la réussite au concours de technicien territorial d'une agente du SIEOM, et afin de la nommer sur son nouveau grade, il convient de fermer le poste d'adjoint technique de 2ème classe qu'elle occupait jusqu'à présent pour ouvrir le poste correspondant à son grade de technicien territorial à temps complet de catégorie B, à compter du 1er avril 2019.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Instauration d'une prime de service et de rendement

Conséquence de la nomination de ce technicien (ci-dessus), le régime de la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service doit être mis en place pour le grade de technicien à compter du 1er avril 2019.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Modification de la délibération de l'I.H.T.S pour le grade de technicien

Une délibération a été prise par le conseil communautaire en 2017, mais celle-ci ne concernait pas le grade de technicien territorial puisqu'aucun agent n'était concerné, à l'époque, dans la collectivité. La modification doit donc être apportée à la délibération pour y ajouter ce nouveau grade à compter du 1er avril 2019, afin de permettre de rémunérer d'éventuelles heures supplémentaires.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Fermeture d'un poste d'un poste d'infirmier hors classe et ouverture d'un poste d'infirmier de classe supérieur

Conformément à l'article 34, de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Suite au décès d'une agente du SSIAD, il convient de :

- Fermer le poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps non complet (32/35ème) à compter du 1er avril 2019,
- Créer un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieur à temps non complet (20/35ème) à compter du 1er avril 2019 afin d'exercer les fonctions d'infirmière coordonnatrice au SSIAD.

Mme Lesueur indique à M. Picard qu'il a précédemment dit qu'il y avait trop de personnel au S.S.I.A.D.

M. Picard répond que c'est un emploi unique de responsable au sein du SSIAD qui est indispensable au bon fonctionnement du service.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signer un avenant de prolongation de délai à la D.S.P. du multi accueil de Gournay en Bray

Le contrat de D.S.P de Liberty Bray arrive à échéance le 30 avril prochain. Afin de procéder à la consultation pour désigner un bureau d'études qui sera en charge de nous assister sur la clôture du contrat, d'étudier les possibilités de mode gestion et de procéder, le cas échéant, à une nouvelle procédure de marchés publics, il convient de délibérer pour prolonger le contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2019.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Ouverture d'un poste de coordonnateur pour l'action sociale et la petite enfance

Une délibération doit être prise pour créer un poste de coordonnateur action sociale/petite enfance, qui sera chargé du pilotage et l'instruction des dossiers incombant à ces deux délégations. Grade d'attaché territorial, à raison de 35 heures hebdomadaire.

Mme Lesueur demande quel profil est recherché pour ce poste.

M. Picard répond qu'il s'agit d'un chargé de missions qui devra être polyvalent, compétence dans la tenue de réunion, la relation avec l'ensemble des partenaires, l'accompagnement avec les vice-présidents, quelqu'un d'autonome.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Lancement d'une consultation pour l'A.M.O pour la création de la maison médicale de Gournay

Une autorisation doit être donnée au président pour le lancement d'une consultation de marché public afin d'attribuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études qui sera chargé, dans le cadre de la création d'une maison pluri disciplinaire de santé, d'apporter une assistance à caractère administratif, financier et technique au maître d'ouvrage, décomposée comme suit

- Administratif : respect des procédures et des règlements (notion de sécurité juridique)
- Technique : respect du programme, qualité des prestations d'études, etc. ;
- Financier : aide au montage financier, maintien des coûts et des délais.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de signer l'acte notarié pour la rétrocession d'un terrain à la mairie de Ferrières

Une autorisation doit être donnée au président pour signer l'acte notarié avec la mairie de Ferrières-en-Bray pour rétrocéder un terrain acheté pour l'aménagement du P.E.M qui n'a pas été utilisé. Le projet étant terminé, ce terrain doit être rétrocédé à la mairie de Ferrières, au prix acheté à l'origine, 6€/m² pour une surface de 3046 m² soit un total de recettes de 18 276€. Les frais notariés sont à la charge de la commune de Ferrières-en-Bray.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Délibération pour la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour

Suite à l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire, une délibération doit être prise pour créer une régie de recettes afin de pouvoir encaisser la taxe de séjour 2019. Les régisseurs titulaires et suppléants sont les agents de l'office du tourisme des 4 rivières.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Approbation du règlement d'attribution des subventions et des critères de répartition par délégation pour l'année 2019

Un règlement permettant de fournir aux associations subventionnées les règles d'attribution et de contrôle des subventions allouées a été élaboré et validé par les commissions. Le document a été adressé aux élus en même temps que la convocation.

De plus, afin de donner une meilleure lisibilité sur l'attribution des subventions dans le cadre d'enveloppes fermées, les commissions ont élaboré des grilles de critères et de notation qui permettront d'établir une répartition des enveloppes affectées à chaque compétence, document qui a également été adressé aux élus, afin qu'ils en prennent connaissance.

M. Duclos pense que la terme « caractère intercommunal » n'est pas clairement défini dans le document. La liste des critères n'est pas annexée au règlement et la contenance du dossier de demande n'est pas connue.

M. Picard répond que le dossier de subvention est le même que les années précédentes, la liste des critères retenus est décrite en fin de document.

M. Turban précise qu'il va voter ce règlement mais que néanmoins, il pense que parmi les paramètres auxquels la collectivité sera confrontée, il y aura des choses qui resteront subjectives, c'est un outil de travail, dans lequel la collectivité ne fera pas de « miracle » avec son utilisation.

M. Picard répond que comme tout outil, c'est forcément imparfait, le fait de remplir des cases, mais la collectivité essaiera de rester le plus objectif possible sur ces demandes. Il tient à féliciter l'ensemble des commissions pour le travail sur l'élaboration de ces critères.

M. Cosquer pense que la mise en place de ce règlement évitera beaucoup de discussion, et que la décision d'attribution est transparente et légitime.

Mme Lesueur demande comment vont être gérées les demandes des associations qui embauchent du personnel.

M. Picard rappelle le caractère privé d'une association loi 1901, lorsqu'un président d'association décide de recruter, il doit le faire en s'assurant au préalable, qu'il pourra financer le poste qu'il a décidé d'ouvrir à l'emploi. La communauté de communes, lorsqu'elle intervient auprès d'association pour un soutien financier, ne le fait pas pour payer le personnel, mais pour financer des projets, des investissements etc… La CC4R n'est pas un subventionneur de l'emploi.

M. Pain demande si le budget subvention se fera sur une enveloppe fermée.

M. Picard lui répond que oui, l'enveloppe globale est fermée, et s'il y a plus de demandes, les subventions seront moins importantes.

M. Dion précise que ce règlement répond aux attentes des élus qui ont souhaité la mise en place de celui-ci pour pouvoir se positionner sur les demandes reçues.

Mme Legendre souhaite que le calendrier soit rappelé.

M. Picard répond que les associations doivent déposer leur demande avant le 30 avril.

Mme Lesueur demande quand les élus auront la liste des subventions attribuées

M. Picard répond que la liste sera examinée par les commissions en mai et devra être validée en juin par le conseil.

M. Dumouchel demande où retirer les dossiers de subvention

M. Picard répond qu'ils doivent être demandés au secrétariat de la Com-Com.

Le conseil communautaire délibère, à la majorité, moins une abstention, pour adopter le règlement et les critères pour l'attribution des subventions de l'année 2019.

Informations et questions diverses

M. Delwarde réitère sa demande concernant le travail des différentes commissions. Il souhaite un compte-rendu par vice-président sur le travail réalisé.

M. Picard répond que ce compte-rendu a été fait, lors de cette séance, sur le travail des élus notamment au niveau des subventions. En ce qui concerne les commissions, l'action sociale a travaillé sur le schéma des aires d'accueil des gens du voyage. La commission petite enfance va travailler sur la définition des besoins de la petite enfance sur le territoire. La commission tourisme a travaillé sur la mise en place de la taxe de séjour, le balisage et les dossiers d'appel d'offres de l'entretien des chemins de randonnée. La commission développement économique a travaillé sur la réflexion du centre de formation.

Mme Elie invite les élus intéressés à rejoindre le groupe de travail qui va se créer pour réfléchir sur la clôture de la D.S.P et sur l'avenir des deux crèches. Les réunions auront lieu le soir entre mai et juillet, à raison d'une réunion environ par semaine.

M. Picard clos la réunion en rappelant la date du prochain conseil qui se déroulera le 25 avril à 19h à la salle des fêtes de Nolleval.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h30.